

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVALL, Sébastien DELAUNAY, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Gilbert BOTELLA, procuration à Olivier HOUZET

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.08.07. (7.5)

Date de convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 11 septembre 2026

Objet : Etude préalable du clocher et des toitures de l'église - Devis de l'entreprise Architecture du patrimoine ARCHAEB et demande de subvention pour étude et travaux sur monuments historiques auprès de la Direction régionales des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne.

Rapporteur : Monsieur Joël LETESSIER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Joël LETESSIER présente à l'assemblée le devis établi par l'entreprise **Architecture du patrimoine ARCHAEB** pour l'étude préalable du clocher et des toitures de l'église.

Il indique que le montant total de cette prestation s'élève à **19 691,07 € H.T.**, soit **23 629,28 € T.T.C.**

Il explique que la commune peut solliciter une subvention auprès de la Direction régionales des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne correspondant à 30 % du montant H.T. de l'étude dans le cadre de l'appel à projet « étude et travaux sur monuments historiques ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le devis relatif à l'étude préalable du clocher et des toitures, proposé par l'Architecte du patrimoine ARCHAEB, pour un montant de 19 691,07 euros HT soit 23 629,28 euros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour études et travaux sur monuments historiques auprès de la Direction régionales des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Etude - Eglise de Saint-Quay-Perros	19 691,07 €	DRAC Bretagne	5 907,32 €	30%
		Fonds propres	13 783,75 €	70%
Total	19 691,07 €	Total	19 691,07 €	100%

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY



Le secrétaire de séance,
Gérard DAUVERGNE

